



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	38	10	1

**OBJET : 02-6 - SPORTS -
ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
- TARIFICATION DES ACTIVITES
SPORTIVES EXTRA ET PERI
SCOLAIRES - FIXATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1603/11

Certifié exécutoire compte tenu de

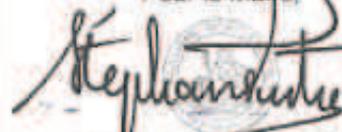
l'affichage en Mairie,

Le **12/07/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **19 JUL. 2011**

Pour la Maire,


Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 8 juillet 2011

Le vendredi 8 juillet 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéira BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNÖCKE, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Francis PERUGINI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Matthieu GILLI
M. Patrick DULBECCO à M. Georges ROUX
M. Jacques GENTE à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNÖCKE
M. Gérard PIEL à M. Denis LA SPESA

Absents : Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-6 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - TARIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES EXTRA ET PERI SCOLAIRES - FIXATION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune d'Antibes Juan les Pins a toujours soutenu le développement des activités sportives dans les temps extra et péri scolaires.

Ainsi, des dispositifs éducatifs ont été mis en œuvre tels que :

- **Les mercredis sportifs** : se déroulant le mercredi matin et permettant aux enfants de découvrir différentes disciplines sportives. Ainsi, ce dispositif permet à l'enfant d'essayer plusieurs activités sportives avant de faire le choix d'adhérer à une association de la Commune ;
- **Les stages multisports** : organisés pendant les vacances scolaires, accueillent les enfants scolarisés au sein des écoles élémentaires de la Commune. Ces stages sont le parfait trait d'union entre les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et, permettant d'assurer la continuité des apprentissages de l'enfant ;
- **Les leçons de natation particulières**, délivrées par les maîtres nageurs, le nombre de séances de natation étant fixé à 10 (forfait) ;
- **Le péri-sport** : il s'agit d'un accueil au sein de l'école ou dans les équipements sportifs à proximité de l'école, permettant aux enfants de 16h30 à 18h00 de pratiquer des activités sportives sous la forme de trois cycles d'apprentissage (3 disciplines) sur l'année scolaire, à raison d'une séance par semaine sur l'année scolaire. Ce dispositif s'adresse aux enfants scolaires en cycle 3 du CE2 au CM2.

De plus, la pérennité de ces dispositifs est assurée par l'ensemble des moyens mis en œuvre par la Commune : encadrement des activités par des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, équipements sportifs réservés pour accueillir les enfants, achat de matériels pédagogiques, transports.

Les tarifications de ces activités ont été instaurées par délibération du Conseil municipal du 19 avril 2002, à l'exception des :

- activités Péri-sport fixées par délibération en date du 17 juin 2005 ;
- leçons de natation particulières fixées par délibération du 4 mai 2009.

Il est aujourd'hui proposé de revaloriser l'ensemble de ces tarifs au sein d'une seule et même délibération, en restant sur le même mode de calcul à savoir la mise en œuvre du quotient familial multiplié par un taux d'effort.

Ces tarifs seront applicables pour les stages multisports à compter du 5 septembre 2011, et pour les autres activités pour la rentrée scolaire 2012/2013.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

- ABROGE :

- A compter du 5 septembre 2011,
 - pour les stages multisports, les délibérations n°26.02 du 19 avril 2002 et 26.01 du 17 juin 2005 ;

02-6 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - TARIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES EXTRA ET PERI SCOLAIRES - FIXATION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

- A compter de la rentrée scolaire 2012/2013,

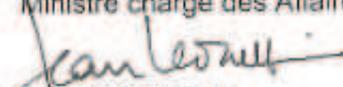
- pour les mercredis sportifs et le péri-sport, la délibération n°26.01 du 19 avril 2002.

- **APPROUVE** les modifications tarifaires, relatives aux tarifs des activités sportives extra et péri scolaire, comme précisées en annexe.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

02-7 - DIRECTION JEUNESSE LOISIRS - ACTIVITES DU SECTEUR ANIMATION JEUNES ET ANIMATION ENFANCE -
 MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
 COMMISSION FINANCES

Pour ce qui est de l'animation enfance, la mise en œuvre est programmée au 1^{er} janvier 2012 pour des raisons calendaires.

ACTIVITES DU SERVICE ANIMATION ENFANCE (3-12 ans)							
Activités (Structures)	Age minimum	Age maximum	Modalités Inscriptions	Dégressivité	Taux effort	Prix Plafond	Prix Plancher
Camps sous toile	3 ans	17 ans	Prix à la nuitée	oui	0,9	6€	2€
Accueil de Loisirs Vacances scolaires	3 ans	12 ans	Prix à la journée Inscription à la semaine	oui	0,9	15€	3€
Accueil de Loisirs les Mercredis	3 ans	12 ans	Prix à la journée Inscription au trimestre	oui	0,9	15€	3€
Mercredis Loisirs avec repas	3 ½	12 ans	Prix à la ½ journée Inscription au trimestre	oui	0,6	9€	1€
Mercredis Loisirs sans repas	3 ½	12 ans	Prix à la ½ journée Inscription au trimestre	oui	0,35	6€	1€
Centre de proximité Vacances scolaires	3 ½	12 ans	Prix à la ½ journée Inscription à la semaine	oui	0,35	2€	1€
Centre de proximité Mercredis et Samedis	3 ½	12 ans	Prix à la ½ journée Inscription au trimestre	oui	0,35	2€	1€
Séjours de vacances - de 12 ans	6 ans	11 ans	Prix à la journée Inscription au séjour	oui	2,7	23€	7€

A titre d'information, la Commune dépense entre le fonctionnement des activités et la masse salariale près de 2 505 500 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-6 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES MUNICIPALES - TARIFICATION DES ACTIVITES SPORTIVES EXTRA ET PERI SCOLAIRES - FIXATION -

Date de transmission de l'acte : 19/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2011

Numéro de l'acte : DCM1603-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110708-DCM1603-11-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes